

Assemblée communale du 16 décembre 2014

En présence de 16 personnes, M. Luc Déglise, syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Jean-Marie Déglise, Fabien Déglise, Laurent Kilchoer, Bastien Gendre, Mélanie Gendre, Lisa Gendre, Henri Gendre, Mireille Gendre, Fabrice Gendre, Céline Portner.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°49 du 5 décembre 2014 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit acceptée par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. **Procès-verbal de la dernière assemblée**
2. **Rapport d'activité du Conseil communal**
3. **Budget 2015 : présentation et approbation**
4. **Divers**

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : Mmes Regula Barrett et Maguerite Dupraz

Le Syndic transmet les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale, soit :

Départs depuis la dernière assemblée :

M. Janic Portner, départ le 3 juillet 2014 pour Meikirch
M. et Mme Firmino David Nazaré Gamelas, départ le 1^{er} octobre 2014 pour le Portugal

Arrivées depuis la dernière assemblée :

M. Laurent Bonaduce, arrivée le 4 juillet 2014 à la Rte de la Gruyère 92
M. Da Cruz Pontes Manuel Alberto, arrivée le 1^{er} novembre 2014, à la Rte de la Gruyère 92

Décès :

Pierre Gendre, le 13 octobre 2014.

Le syndic demande à l'assemblée de se lever pour une minute de silence en mémoire de M. Pierre Gendre, décédé le 13 octobre dernier. M. Gendre a oeuvré en qualité de Syndic de la commune pendant de nombreuses années et s'est beaucoup investi pour représenter les intérêts de notre commune.

Naissances :

Aucune

1. PV de l'assemblée communale du 12 décembre 2013

Comme mentionné sur la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 2014 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juin 2014 est accepté à l'unanimité, sans modification, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal :

Depuis la dernière séance, le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises et a traité principalement les sujets suivants :

a) Révision du PAL (plan d'aménagement local)

Le programme de révision a été déposé au SECA le 2 juillet dernier. Il s'agit d'un document de 5 pages dans lequel la commune cite ses données de base en matière d'aménagement, l'état des zones à bâtir en formulant très clairement le vœu de maintenir les droits de bâtir existants sous une forme à définir, ainsi que les objectifs de l'adaptation du PAL. Enfin, ce document se termine en expliquant les différentes étapes de l'étude.

L'examen de ce programme a pris 3 mois au lieu d'un mois, comme le prévoit la législation. Du coup, il devient impossible de mettre cette adaptation en enquête publique avant la fin de l'année, comme le Conseil communal l'aurait souhaité, afin de régler le problème des PHR (périmètres d'habitat rural) avant le 31 décembre 2014, pour se conformer à la LATeC.

Le Conseil communal a donc décidé de prendre le temps d'analyser le rapport du SECA afin de poursuivre ces travaux de la meilleure des manières possibles, l'urgence n'étant plus d'actualité.

En conclusion, dès le 1^{er} janvier 2015, en application de l'art. 175, les PHR seront transférés à la zone agricole. Les travaux d'adaptation de notre PAL vont reprendre par le biais de la commission d'aménagement dans le courant du 1^{er} trimestre 2015. Le but principal étant de redonner mettre en zone à bâtir les anciens périmètres d'habitat rural.

b) Service des curatelles

En raison d'une surcharge de travail du service et de l'augmentation croissante de personnes à prendre en charge, les communes membres de ce service intercommunal ont décidé d'engager une tutrice à 70 % et d'augmenter le temps de travail d'une secrétaire de 50 % à 80 %, et ce dès le 1^{er} janvier 2015. A ce jour, il a donc 270 % de curateur et 230 % de secrétariat en terme d'EPT.

c) Bâtiments communaux

Les bâtiments communaux ont fait l'objet d'une révision de taxation ECAB.

d) Déchets

L'expérience d'augmenter la fréquence des ramassages durant l'été sera reconduite en 2015 : il y aura donc un ramassage mensuel de mai à septembre 2015.

e) Route communale :

Les travaux de réfection de la route communale sont terminés. La facture a été honorée et les subventions accordées seront versées au début de l'année 2015. Le décompte final sera présenté dans les comptes 2014.

L'accident sur la route cantonale, lors duquel un véhicule a fauché 2 candélabres, a occupé bon nombre des séances de Conseil communal et demandé beaucoup d'énergie à notre conseiller responsable des routes puisqu'il a fallu environ 4 mois pour avoir à nouveau de la lumière et environ 6 mois pour que l'ensemble de l'aspect financier soit intégralement réglé, sans frais pour la commune !

f) Accueil familial de jour

Une nouvelle convention a été récemment signée avec cette organisation.

g) Crèche Capucine

Les nouveaux statuts sont en cours d'élaboration et leur approbation devrait intervenir en 2015.

Mme Françoise Grossrieder a été nommée responsable de la comptabilité et Mme Sandra Noesberger, responsable de la facturation.

h) Eau potable

A ce jour, il reste 6 compteurs « anciens » que le Conseil communal a décidé de remplacer dans le cadre du budget 2015. Toutes les habitations disposeront, alors, de compteurs très récents, puisque le plus ancien de la commune datera de 2005 !

i) Fusion

La pré-étude de fusion entre les communes de Treyvaux, Ependes, Arconciel et Senèdes est terminée depuis cet automne puisque Treyvaux a décidé de se retirer du processus.

Les trois communes restantes n'ont pas encore donné officiellement leur position quant à la poursuite ou non de cette pré-étude.

Le Mouret a effectué le sondage auprès de sa population concernant une pré-étude de fusion : réponse négative de la population à environ 70 % !

A ce jour, rien ne bouge dans notre région. Le projet d'étude Marly – Fribourg – Villars-sur-Glâne a aussi été stoppé. En principe, rien ne se passera dans notre région avant l'échéance du décret.

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a, comme de coutume, traité les affaires courantes, participé aux assemblées de délégués des associations intercommunales et régionales et aux diverses commissions ; ces membres sont aussi actifs dans plusieurs comités ou groupe de travail intercommunaux. Tout ceci représente un engagement important et le syndic en profite pour remercier ses collègues du conseil communal pour leur disponibilité. Ses remerciements vont également au personnel administratif : leur travail est reconnu et apprécié. Il remercie également toutes les personnes qui s'investissent pour la commune par le biais de commission ou toute autre forme de travail (fontainier, entretien des routes, etc.)

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au point suivant du tractanda.

3. Budget 2015

Le syndic présente le budget 2015 de la commune et apporte quelques précisions :

Le budget 2015 présente un total de charges de CHF 279'148.95 et un total de produits de CHF 268'584.80. soit un déficit de CHF 10'564.15 (3,7 % de dépassement).

FONCTIONNEMENT

Administration (env. + CHF 800.00)

Charges : CHF 37'725.00

Produits : CHF 0.-

La principale différence (env. + CHF 800.00), par rapport à l'année dernière, provient du poste 02.317 « frais de réception et délégation » ; en effet, en 2015, c'est à notre commune d'organiser la traditionnelle sortie bisannuelle des 3 Conseils communaux.

Ordre public (env. + CHF 700.00)

Charges : CHF 6'873.95

Produits : CHF 3'000.00

Les frais de tutelle et curatelle passent de CHF 1'742.00 en 2014 à CHF 2'266.00

Enseignement / formation (env. + CHF 4'000.00)

Charges : CHF 136'233.70

Produits : CHF 32'490.00

La différence principale provient de la nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes, suite à la mise en application des mesures structurelles de l'Etat de Fribourg (en 2014 : 65 % à charge du Canton et 35 % des communes et en 2015 : 55 % à charge du Canton et 45 % des communes).

Culte, culture et loisirs : (env. + CHF 1'700.00)

Charges : CHF 2'670.05

Produits : CHF 0.00

A relever des charges de CHF 1'753.05 pour le Conservatoire alors qu'en 2014, le budget était de CHF 0.—

Santé : (env. + CHF 1'000.--)

Charges : CHF 27'925.05

Produits : CHF 0.00

Aucune augmentation conséquente à signaler. A relever que, durant 4 ans, un rattrapage concernant les frais financiers pour les homes doivent être versés par les communes.

Affaires sociales : (+ env. CHF 2'000.—)

Charges : CHF 40'414.30

Produits : CHF 410.90

A relever une augmentation de la prise en charge des institutions spécialisées pour env. CHF 1'300.00 par rapport à l'année dernière.

Transport :

Charges : CHF 7'291.00

Produits : CHF 0.00

Aucune remarque particulière.

Protection et aménagement de l'environnement :

Charges : CHF 18'615.90

Produits : CHF 17'895.90

Le poste a été adapté par rapport aux comptes 2013 ; à noter que le poste 70.313.0 prévoit un montant de CHF 2'100.00 pour l'achat et la pose de 6 compteurs.

Pour les déchets, il a été tenu compte de 2 ramassages supplémentaires durant l'été, comme en 2014.

Finances et impôts :

Charges : CHF 1'400.00

Produits : CHF 214'788.00

Les adaptations en matière de rentrées fiscales ont été apportées selon l'analyse de la boursière communale.

A relever que, depuis cette année, plus aucune recette pour la 2^{ème} année d'école enfantine n'est à budgétiser ; ce décret a pris fin en 2014.

Investissements

Routes : CHF 7'000.— pour la remise en état du secteur entre chez Geraci et Dupraz (remise en état par colmatage des fissures)

Protection et aménagement du territoire : CHF 10'000.— pour la révision du PAL

Immeubles : CHF 1'000.— pour le changement d'éclairage du four communal.

Personne de demandant la parole, Luc Déglise passe la parole à Benjamin Gaillard, président de la commission financière pour la lecture de son rapport :

Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption du budget 2015 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission financière se sont réunis le jeudi 4 décembre 2014, au domicile de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.

La commission financière a examiné les prévisions du prochain exercice.

Budget de fonctionnement

Après un contrôle, comptes par comptes, la CF souhaite relever quelques points :

Administration, page 1

Nous remarquons une augmentation du budget au poste « frais de réception et délégations ». Elle s'explique du fait que c'est au tour de la commune de Villarsel-sur-Marly d'organiser la sortie des 3 conseils pour l'année 2015.

Enseignement et formation, page 5

Nous constatons une légère augmentation du budget 2015 concernant les postes des dépenses scolaires. Le chef des finances nous le justifie par une augmentation des coûts pour les écoles enfantines et primaires, découlant des mesures structurelles décidées par le Conseil d'Etat.

Culte, culture et loisirs, page 7

1'753.05 au budget, selon un courrier reçu du conservatoire.

Santé, page 8

Le compte concernant la participation aux frais financiers des homes-CODEMS augmente de 765.15, y compris le rattrapage décidé en assemblée des délégués de l'ACSMS il y a 2 ans.

Protection et aménagement de l'environnement, page 12

Afin que tous les compteurs de notre commune soient changés, le conseil communal budgétise Fr. 2'100.- au compte « achat marchandise (compteur) » pour 2015 afin de changer les 6 derniers compteurs anciens. Le Conseil a décidé de repousser l'entretien des hydrantes à 2016 afin d'alléger le budget et de compenser l'achat des compteurs.

Nous constatons aussi une augmentation des frais au poste du ramassage des déchets car celui-ci inclut les deux ramassages d'été discutés et appliqués depuis la dernière assemblée communale.

L'augmentation de la taxe de base des déchets votée à la même assemblée se retrouve elle aussi dans le budget.

Nous relevons que le poste « protection et aménagement de l'environnement » présente tout de même un déficit malgré cette décision.

La CF relève que la proposition du Conseil d'augmenter cette taxe de base adoptée lors de l'assemblée de décembre 2013 s'avère indispensable ; la CF remercie l'assemblée de l'avoir approuvée.

Finances et impôts, page 15

La CF relève une augmentation des produits de la contribution immobilière de notre commune. Une décision elle aussi approuvée par l'assemblée décembre 2013 et qui se révèle être indispensable à la santé financière de notre commune.

Merci au CC d'avoir proposé cette augmentation et à l'assemblée de l'avoir acceptée.

Résultat du budget de fonctionnement.

La commission s'est penchée sur la situation financière de la Commune qui ressort un déficit de 10'564.15. La CF a donc interrogé le responsable des finances quant aux prévisions futures afin d'améliorer la santé de la trésorerie.

Ce dernier nous confie que les chiffres relatifs aux produits des impôts sont budgétisés de façon prudente. Nous relevons donc que les décisions de l'assemblée concernant les deux postes de produits ont été d'une grande utilité.

Budget des investissements

Transports et communications, page 7

Un budget de Fr. 7'000.- a été inscrit pour l'aménagement des routes et trottoirs. En effet, 2'000 ont été octroyés pour l'entretien des chemins ruraux et Fr. 5'000 pour l'entretien de la route communale par colmatage des fissures.

Protection et aménagement de l'environnement, page 8

Révision du plan d'aménagement de notre commune en cours d'approbation.

Finances et impôts, page 10

Un budget spécial est demandé cette année afin d'améliorer l'éclairage du four communal, afin de performer les capacités visuelles de nos conseillers communaux.

En effet, comme constaté dans cette pièce, la lumière est trop indirecte. Il serait donc préférable d'accentuer la luminosité car la lecture devient difficile. Un devis a été donc établi pour un total d'environ 1000.-.

Le budget des investissements boucle avec un investissement net de 18'000.-.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces budgets tels qu'ils vous ont été présentés. Nous remercions le responsable des finances qui a répondu à toutes nos questions, ainsi qu'à Madame Stéphanie Oberson, boursière communale, pour son travail précis et soigné.

*Pour la commission financière
Bernadette Gendre
Roch Dupraz
Benjamin Gaillard*

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 15 décembre 2014

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le budget 2015 de fonctionnement et d'investissement s'expriment par main levée ».

OUI : **16**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

Les budgets 2015 de fonctionnement et d'investissement tels que présentés sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

4. Divers

Béatrice Lenher demande plus de précisions par rapport à la poursuite de la révision du PAL et le changement d'affectation des zones de périmètre d'habitat rural. Luc Déglise l'informe que, comme déjà dit, les périmètres d'habitat rural deviennent de la zone agricole dès le 1^{er} janvier 2015 si les communes n'ont rien entrepris selon l'art. 175 LATeC.

Pour la commission d'aménagement, l'objectif sera de traiter ces zones de périmètres d'habitat rural ainsi que les autres points demandés par la révision du PAL. Il semble que le canton n'est pas favorable à passer les périmètres d'habitat rural en zone à bâtir mais plutôt de créer des zones de « périmètre d'habitat à maintenir ».

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, syndic, peut clore cette assemblée communale à 20h55 en remerciant les participants pour leur attention et leur participation, en leur présentant, au nom du Conseil communal, ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et en les invitant à partager le verre de l'amitié ainsi que les douceurs préparées par les citoyennes.

La secrétaire :

Le Syndic :